ARRONDISSEMENT DE RAMBOUILLET

CANTON D'AUBERGENVILLE

COMMUNE DE BAZOCHES-SUR-GUYONNE

**COMPTE RENDU**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 1ER JUILLET 2021**

**Présents :**

Mesdames Denise ALLÉLY, Roselyne BASQUIN, Denise POELAERT,

Messieurs Jean-Claude CLAIRET, Jean DUCROCQ, Dominique DUMERVAL, Christophe LE BÉGUEC, Alain MIROT, Dominique NICCO.

**Absents excusés :** Muriel AMMANOU, Véronique DEKKICHE, Charles DE CLERK, Jean-Marie MAINGONNAT, Patrice SANDELIS

**Absents représentés** : Patrice SANDELIS

**Pouvoirs** : Patrice SANDELIS à Roselyne BASQUIN

**Absente non représentée** : Muriel AMMANOU, Véronique DEKKICHE, Charles DE CLERK, Jean-Marie MAINGONNAT

**Secrétaire de séance** : Denise POELAERT

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h01

**Ordre du jour :**

* Approbation du compte rendu du conseil du 11 avril 2021
* Dossier de demande de contrat rural : extension de l'école communale, construction d'une troisième classe - Délibération 21/2021
* Informations diverses
1. **Approbation du compte rendu du conseil du 8 avril 2021**

**Approbation à l'unanimité**

1. **Dossier de demande de contrat rural : extension de l'école communale, construction d'une troisième classe - Délibération 21/2021**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les objectifs de la politique des contrats ruraux, élaborés conjointement par le Conseil Régional et le Conseil Départemental, et permettant d’aider les communes de moins de 2 000 habitants et syndicats de communes de moins de 3000 habitants à réaliser un programme pluriannuel d’investissements concourant à l’aménagement durable d’une partie du territoire régional.

Après un examen approfondi du territoire de la commune et des actions à entreprendre en cohérence avec le document d’urbanisme local en vigueur, il apparaît souhaitable de solliciter un contrat rural portant sur l’opération suivante : Extension de l'école communale : construction d'une troisième classe

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération qui **:**

- approuve le programme de travaux présenté par Monsieur le Maire et décide de programmer les opérations décrites plus haut pour les montants indiqués suivant l’échéancier annexé.

- s'engage:

* sur le programme définitif et l’estimation de chaque opération,
* sur la maîtrise foncière et/ ou immobilière de l’assiette des opérations du contrat,
* sur le plan de financement annexé,
* sur une participation minimale conforme aux dispositions légales en vigueur et sur le financement des dépassements éventuels,
* à réaliser le contrat dans un délai maximum de trois ans à compter de la date d’approbation du contrat par la dernière assemblée délibérante et selon l’échéancier prévu,
* à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d’entretien des opérations liées au contrat,
* à ne pas commencer les travaux avant l’approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil Régional et Départemental,
* à maintenir la destination des équipements fiancés pendant au moins dix ans,
* à mentionner la participation de la Région Ile-de-France et du Département des Yvelines et d’apposer leur logotype dans toute action de communication,

- sollicite de Madame la Présidente du Conseil Régional d’Ile-de-France et de Monsieur le Président du Conseil Départemental des Yvelines l’attribution d’une subvention conformément au règlement des nouveaux Contrats Ruraux, au taux de 40 % pour la Région et de 30 % pour le Département dans la limite du montant de la dépense subventionnable autorisée, soit 370 000,00 € HT pour un montant plafonné à : 259 000,00.€ HT.

- décide de déposer un dossier en vue de la conclusion d’un nouveau contrat rural selon les éléments exposés,

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s’y rapportant.

- autorise Monsieur le Maire, après consultation d'un MAPA, à signer le contrat de maîtrise d’œuvre relatif à une mission de base telle que définie par la loi sur la maîtrise d’ouvrage publique et ses décrets d’application

**Approbation à l'unanimité**

1. Informations diverses

Ouverture de la mairie

Monsieur le Maire informe que la mairie restera fermée pendant l'été. Les Bazochéens continueront à être reçus sur rendez-vous.

La mairie réouvrira au public début septembre. Les horaires d'ouverture seront réétudiés.

Site internet mairie

Notre site devenant obsolète, une étude est engagée pour le changer.

 Fin de la séance à 18h31